Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 87 (1960)

Heft: 7

Artikel: L'Assemblée constituante des délégués patoisants romands

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-231876

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au Mont-Pèlerin

Rentrant de Genève, dimanche 14 février à midi, le secrétaire romand fila directement sur Vevey, puis prit le funiculaire et rejoignit, à 14 h. 30, les membres de l'Amicale du Pèlerin, réunis au nombre d'une bonne vingtaine au Tearoom. Lucien Mouron présida, avec sa bonhomie habituelle, excusant quelques absents. Il relève la cordiale ambiance vaudoise-fribourgeoise qui existe et remercie M. Paul Droux de s'être chargé du secrétariat, en remplacement de M. Davet, malade, à qui vont des vœux de guérison. M. Droux rédige en excellent patois de la Veveyse et nous lit le dernier procèsverbal, très apprécié. Le caissier, Pierre Ducret, rapporte sur les comptes, accusant un actif de 200 francs, puis l'assemblée confirme, pour un an, le comité en charge, soit : Lucien Mouron, président ; Vincent Lambelet, à Puidoux, vice-président ; Paul Droux, secrétaire, et P. Ducret, caissier.

Le secrétaire romand dit son plaisir de se retrouver au Mont-Pèlerin, où il était venu pour la création de l'Amicale, le 29 janvier 1956. Il transmet le salut d'autres sociétés sœurs, celles de Savigny, de Rougemont, du Petit-Lancy, qu'il a vues dernièrement et remercie les membres de s'être abonnés au Conteur romand.

Prochaine séance à la fin de l'hiver.

Lutry

† Charles Diserens

Le Conteur se doit d'évoquer le souvenir de ce citoyen de valeur, décédé fin janvier, qui fut nombre d'années le municipal compétent des forêts de Lutry dans le grand Jorat, causant le patois avec les bûcherons de Savigny qui l'appréciaient beaucoup. Il savait animer les soirées et les manifestations par ses bons mots et ses contes en vieux langage. Le secrétaire romand a apporté à la famille la sympathie des amis du patois.

L'Assemblée constituante des délégués patoisants romands

Cette assemblée, qui sera bien représentative des quatre « cantonales » vaudoise, fribourgeoise, valaisanne et jurassienne, se réunira le dimanche 20 mars à la Maison de la Radio, à La Sallaz sur Lausanne.

Cinq délégués par canton s'y rendront et, l'on espère que de leur réunion sortira un renouveau, dans notre mouvement du maintien des patois et de nos traditions.

Voici l'ordre du jour de cette assemblée :

- 1. Constatation de l'admission des statuts par les quatre Associations romandes.
- 2. Constitution de la Fédération romande.
- 3. Election du président, des membres du Conseil et des vérificateurs des comptes.
- 4. Approbation du budget et du programme d'activité.
- 5. Directives pour le travail du Conseil.

A midi, un repas en commun sera servi à l'Auberge de La Sallaz et, dès 14 heures, aura lieu la distribution des prix aux lauréats du Concours des Archives sonores. Ce sera une journée bien remplie pour laquelle nous formons des vœux de pleine réussite.